

LA PATRIE
Imprimée et publiée par
La Compagnie de Publication de La Patrie

Administration et rédaction
ci, 33 et 35 RUE SAINT-GABRIEL.

ANNONCES
Édition Quotidienne... \$2.50 par an
do... 1.75 6 mois
do... 1.00 3 mois
Édition Hebdomadaire... \$5.00 par an

ANNONCES (autres tarifs)
Première insertion... 10 cts la ligne
Chaque jour, insertions subséquentes... 6 cts la ligne
Les 500 par semaine... 10 cts la ligne
Toutes correspondances doivent être adressées
à l'adresse ci-dessous.

LA PATRIE,
Montreal, Canada.
J. G. Telle 1415.
N.B.—Les manuscrits et lettres ne sont pas rendus.

Parlement Fédéral
CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 11.
Sir John Thompson a annoncé qu'il était l'intention du gouvernement de nommer un successeur à Sir A. A. Dorn avant l'ouverture du prochain terme de la cour d'Appel à Montréal.

En réponse à M. Laurier, le ministre de justice déclare que le gouvernement n'occupera cette semaine de la session, demandant l'ajournement de la loi Lacombe.

En réponse à M. Jones, l'honorable M. BOWELL dit que le gouvernement a payé \$14,240, l'an dernier, pour l'impression des livres, registres de comptabilité, communications, etc., en rapport avec l'interprovincial et autres chemins de fer du gouvernement. Sur cette somme le "Moniteur Times" a payé \$12,000; le "Herald" d'Halifax, \$2,000; John J. Foster, de "Chronicle" de Québec, \$2,250; Dumas et Cie, \$3,000, etc.

En réponse à M. Monet, l'honorable M. BOWELL dit que le gouvernement a payé à la compagnie du chemin de fer du Québec l'année dernière \$25,335, sur le rapport de l'inspecteur disant que cette part de la subvention de \$10,000 était due.

En réponse à M. Sprules, l'honorable M. HAGGART dit que le gouvernement a pris en considération la demande de la conférence internationale des arbitres d'inspection des bestiaux des États-Unis en vue de la signature et d'en exporter la loi.

En réponse à M. Lévesque, l'honorable M. HAGGART dit que le gouvernement a l'intention de mettre en vigueur la loi de 1891 édictée en vertu de la loi de 1891, mais qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Lacombe, l'honorable M. HAGGART dit que le gouvernement a renouvelé le contrat pour le service des boîtes à lettres dans la ville de Montréal pour quatre ans, sans attendre l'expiration du contrat précédent. Il n'est pas certain que les conditions de ce contrat soient meilleures que celles de l'ancien.

En réponse à M. Langlois, l'honorable M. HAGGART dit que le docteur F. A. Goussier n'a pas eu de succès pendant la saison actuelle de navigation, à Rimouski.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit que M. Joseph Fortin, depuis 1885, un contrat avec le gouvernement pour vendre des raffinements, par exemple, pour le sucre, par le bureau d'interprovincial, il paie \$400 pour ce privilège et son contrat expire en juillet 1892.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

En réponse à M. Choquette, l'honorable M. BOWELL dit qu'il n'a pas encore pu accomplir ce projet.

L'affaire Langevin-McGreovy

La déposition de G. Beauchamp
M. Beauchamp, ingénieur de la ville de Québec, donne son témoignage sur des questions techniques se rattachant aux améliorations de la ligne.
M. George Beauchamp, un des sous-maîtres pour le mur transversal, dit qu'il a reçu une lettre du département lui annonçant que sa déposition était la plus basse, mais que par suite de rupture de contrat, M. Charles Sanson, lui conseilla de ne pas insister sur l'acceptation de sa déposition parce qu'elle était trop basse. C'est M. Sanson qui lui avait fourni le dépôt et il avait payé \$250 pour l'usage d'un pont. Sanson lui conseilla d'aller voir Robert McGreovy qui, peut-être, pourrait lui trouver quelque chose pour acheter sa déposition. Sanson paraissait avoir eu avec Robert McGreovy une conversation au sujet de ce sous-maître.

En réponse à M. Tarte, le témoin admet être allé voir M. Tarte, en janvier dernier, avec le docteur Rodier, pour parler de la poursuite de \$5,000 intentée à Thomas McGreovy par suite de rupture de contrat. Il n'a pas vu M. Tarte qui l'avait vu des conversations avec Thomas McGreovy au sujet du contrat du mur transversal.

M. Goussier lit une déclaration signée par le témoin et datée de Québec, le 10 août 1891, par M. Thomas McGreovy. Le témoin répond que cette déclaration a été rédigée par son avocat sur la foi des dires de M. Tarte.

M. Tarte s'écrit qu'il n'a pas vu M. Tarte. En réponse à M. A. J. Lacombe, le témoin dit que son avocat M. J. L. Archambault, a insisté la poursuite contre Thomas McGreovy sans avoir reçu instruction de sa part. M. Archambault est venu le trouver et le a accusé de trahison. M. Tarte a dit qu'il n'a pas vu M. Archambault et qu'il n'a pas vu M. McGreovy, s'il le pouvait, il ne s'en serait pas aperçu.

En réponse à M. Daly, le témoin dit que M. Tarte ne lui a jamais conseillé de poursuivre Thomas McGreovy.

En réponse à M. G. officier, le témoin dit que M. Archambault est son avocat depuis l'été dernier, sa poursuite a été retirée par le juge Supérieur et la cour d'Appel.

Le témoin a déclaré à M. Archambault pour avoir plus de lumière sur la question.

AU COMITÉ DES CHEMINS DE FER
L'affaire de la ligne des Châteaux

Ottawa, 11.
Le comité des chemins de fer du Québec s'est réuni ce matin pour reprendre l'étude de l'affaire de la ligne de la Baie d'Amqui.

M. Kibler, ministre de la verge n.e., fait rapport au comité sur les dires de M. O'Leary, un des sous-maîtres de la compagnie qui a été nommé pour l'inspection de la ligne.

Le secrétaire donne lecture d'un télégramme de M. C. N. Armstrong, dans lequel il dit qu'il n'a pas vu M. O'Leary et qu'il n'a pas vu M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

Le comité a décidé de poursuivre M. O'Leary et de poursuivre M. O'Leary.

SUEZ, GEMISSEZ, GROGNEZ.



Peut-on attendre autre chose de l'ancien système pour élever les écoles? Essayez le nouveau moyen et comparez le résultat. Anne de Wolfe, 41 rue de la Paix, 41 rue de la Paix, 41 rue de la Paix.

Wolff's AGME Blacking
Demandez le Pils-Bon qui rendra les meubles vifs et brillants. Verrez les mêmes résultats sur les vêtements, les chaussures, les boutons, les boutons, les boutons.

PIKARON
AGME Blacking
Demandez le Pils-Bon qui rendra les meubles vifs et brillants. Verrez les mêmes résultats sur les vêtements, les chaussures, les boutons, les boutons, les boutons.

LOTÉRIE

Province de Québec
DEUX TIRAGES PAR MOIS
VALEUR des LOTS: \$52,740

Tous les lots sont tirés à chaque tirage.
PROCHAIN TIRAGE
LE 19 AOÛT

RAPPELÉ-VOUS QUE LE GROS LOT EST DE \$15,000.

Prix du billet - - \$1.00
Pour \$1 vous pouvez gagner \$15,000
Pour \$1 vous pouvez gagner 5,000
Pour \$1 vous pouvez gagner 2,500
Pour \$1 vous pouvez gagner 1,250

Agents dénommés à l'art.
S. E. LEFEBVRE,
81 Rue St-Jacques---MONTREAL.

DEMANCHE

M. O. CAUCHON est le dénommé au No 209 Rue St-Laurent.
M. CAUCHON est le dénommé au No 209 Rue St-Laurent.

FERRONNIERES, PEINTURES, TAPISSERIES, HUILES, Etc.
L. N. DENIS, Peintre Décorateur, 209, RUE SAINT-LAURENT.

Hector Prevost & Cie., COIFFIERS EN DOUAN, 41 RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

BASTIEN & GAGNON FLOMBIERS SAINTEURS, FERBLANTIERS ET COUVREURS, 1955 RUE STE-CATHERINE

La Loterie de la Province de Québec—Prochain tirage, 19 AOÛT.

DR J. G. A. GENDREAU CHIRURGIEN-DENTISTE, 20—RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

MACHINES
Nous réparons toutes sortes de machines à vapeur et à gaz, machines à vapeur, machines à vapeur, machines à vapeur.

La Loterie de la Province de Québec—Prochain tirage, 19 AOÛT.

DR J. G. A. GENDREAU CHIRURGIEN-DENTISTE, 20—RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

MACHINES
Nous réparons toutes sortes de machines à vapeur et à gaz, machines à vapeur, machines à vapeur, machines à vapeur.

La Loterie de la Province de Québec—Prochain tirage, 19 AOÛT.

DR J. G. A. GENDREAU CHIRURGIEN-DENTISTE, 20—RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

MACHINES
Nous réparons toutes sortes de machines à vapeur et à gaz, machines à vapeur, machines à vapeur, machines à vapeur.

La Loterie de la Province de Québec—Prochain tirage, 19 AOÛT.

DR J. G. A. GENDREAU CHIRURGIEN-DENTISTE, 20—RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

MACHINES
Nous réparons toutes sortes de machines à vapeur et à gaz, machines à vapeur, machines à vapeur, machines à vapeur.

La Loterie de la Province de Québec—Prochain tirage, 19 AOÛT.

DR J. G. A. GENDREAU CHIRURGIEN-DENTISTE, 20—RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

OUVERTURES DES CLASSES

IMPORTATION DIRECTE ET SPÉCIALE.
COSTUMES DE GARÇONS
DRAPS noirs et bleus importés directement pour costumes d'écoliers.
COSTUMES DE FILLES
Merinos et Cachemires noirs de tous prix et de toute qualité.
Couvrepiés blancs et de couleur.
Effets de Literie et de Lingerie appropriés aux besoins des élèves pensionnaires.
MM. les Economes des Collèges ainsi que les Supérieures des Couvents sont respectueusement invités à nous faire une visite.

Detail aux Prix du Gros.

DUPUIS FRERES

Coin des Rues STE-CATHERINE et ST-ANDRE.
11, 13, 15, 17, 19, 21

LIVRES

DISTRIBUTION DE PRIX.
Aux Commissaires d'Écoles et aux Communautés enseignantes.

Les récompenses viennent de recevoir et offrent un grand intérêt. Les livres sont distribués par les commissaires d'écoles et les communautés enseignantes.

FABRE & GRAVEL, 1619 RUE NOTRE-DAME, 1619

L. N. DENIS, PEINTURES A BON MARCHÉ, 299, RUE SAINT-LAURENT.

LE CALLIGRAPHE.
MORTON, PHILLIPS & CIE., 1755 et 1757 Rue Notre-Dame Montréal.

MONTREAL SHOW CASE CO., 30, RUE DU COLLEGE.

A. SICOTTE & CIE., Outillage pour les métiers de la couture.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

PHARMACIE FRANÇAISE

TH. CHIVÉ
BANDAGES
Les chlorures de Potas et de Montreal recommandent hautement nos bandages comme étant les plus efficaces, les plus durables. Ils sont faciles à appliquer et à retirer les bandages les plus délicats.

1. le KARABE à base d'extrait de Goudron et des plus puissantes gommes balsamiques.
2. EXTRAIT D'HUILE DE FOIE DE MORUE CHIVÉ, aux Phosphates de Fer et de Quinine, le meilleur reconstituant des nerfs et du sang.

FURGATIF: ELIXIR ANTIBILIEUX et ANTIGLAUCIENX CHIVÉ purge sans coliques sans aggraver la maladie.

SIROP CHIVÉ aux HYPOPHOSPHITES COMPOSÉ, (formeule Fallow), prix de la bouteille de six livres 75c.

RECIQUE PULMONAIRE CHIVÉ, le grand remède contre: toux, rhumes, bronchites, etc.

VER SOLITAIRE: Traitement spécial, infallible.

Notre établissement est sous le contrôle de trois pharmaciens. Par conséquent: Sécurité pour le malade, efficacité pour le médecin.

TH. CHIVÉ, 1383 RUE NOTRE-DAME.

QUE TOUS DONNENT DE MONTREAL

Soit inaugurée le 18 Mai 1892
250 ANNIVERSAIRE de la FONDATION de MONTREAL
SOUSCRIPTIONS.—QU'ETES A DOMICILE.
Bazar du 14 au 27 Septembre 1891.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

Conservé votre force en en prenant régulièrement.

LES GRANDES CHALEURS AFFAIBLISSENT. LE JOHNSTON'S FLUID BEEF Donne de la Force.

ROBIDOUX, PREFONTAINE, SAINT-JEAN & GOUIN, AVOCATS

1709 rue Notre-Dame, Coin de la Place d'Armes
Hos. J. E. ROBIDOUX, Professeur des lois, M. P. E. N. ST-JEAN, B. C. L., L. M. L. G. O. U. I. N., L. L. R.

ETHIER & FORGET AVOCATS
Ont transféré leurs bureaux au No 1383 de la rue Notre-Dame. Téléphone Bell, No 2659. 11 Juin—90.

E. E. A. DuVERNET—AVOCAT, NOTAIRE—No 18 Rue Toronto TORONTO.

Docteur L. L. AUGER
Spécialiste (Médailles des Provinces et des États-Unis) Ex-Accoucheur de l'École de Paris

DR. C. LAVOLETTE
Membre de la Société Française d'Obstétrique et de Pédiatrie, de la Société de Gynécologie et d'Obstétrique de Paris, de la Société de Pédiatrie de Paris, de la Société de Pédiatrie de Lyon, de la Société de Pédiatrie de Bordeaux, de la Société de Pédiatrie de Montpellier, de la Société de Pédiatrie de Toulouse, de la Société de Pédiatrie de Nancy, de la Société de Pédiatrie de Lille, de la Société de Pédiatrie de Strasbourg, de la Société de Pédiatrie de Clermont-Ferrand, de la Société de Pédiatrie de Dijon, de la Société de Pédiatrie de Besançon, de la Société de Pédiatrie de Grenoble, de la Société de Pédiatrie de Lyon, de la Société de Pédiatrie de Marseille, de la Société de Pédiatrie de Montpellier, de la Société de Pédiatrie de Toulouse, de la Société de Pédiatrie de Nancy, de la Société de Pédiatrie de Lille, de la Société de Pédiatrie de Strasbourg, de la Société de Pédiatrie de Clermont-Ferrand, de la Société de Pédiatrie de Dijon, de la Société de Pédiatrie de Besançon, de la Société de Pédiatrie de Grenoble, de la Société de Pédiatrie de Lyon, de la Société de Pédiatrie de Marseille, de la Société de Pédiatrie de Montpellier, de la Société de Pédiatrie de Toulouse, de la Société de Pédiatrie de Nancy, de la Société de Pédiatrie de Lille, de la Société de Pédiatrie de Strasbourg, de la Société de Pédiatrie de Clermont-Ferrand, de la Société de Pédiatrie de Dijon, de la Société de Pédiatrie de Besançon, de la Société de Pédiatrie de Grenoble, de la Société de Pédiatrie de Lyon, de la Société de Pédiatrie de Marseille, de la Société de Pédiatrie de Montpellier, de la Société de Pédiatrie de Toulouse, de la Société de Pédiatrie de Nancy, de la Société de Pédiatrie de Lille, de la Société de Pédiatrie de Strasbourg, de la Société de Pédiatrie de Clermont-Ferrand, de la Société de Pédiatrie de Dijon, de la Société de Pédiatrie de Besançon, de la Société de Pédiatrie de Grenoble, de la Société de Pédiatrie de Lyon, de la Société de Pédiatrie de Marseille, de la Société de Pédiatrie de Montpellier, de la Société de Pédiatrie de Toulouse, de la Société de Pédiatrie de Nancy, de la Société de Pédiatrie de Lille, de la Société de Pédiatrie de Strasbourg, de la Société de Pédiatrie de Clermont-Ferrand, de la Société de Pédiatrie de Dijon, de la Société de Pédiatrie de Besançon, de la Société de Pédiatrie de Grenoble, de la Société de Pédiatrie de Lyon, de la Société de Pédiatrie de Marseille, de la Société de Pédiatrie de Montpellier, de la Société de Pédiatrie de Toulouse, de la Société de Pédiatrie de Nancy, de la Société de Pédiatrie de Lille, de la Société de Pédiatrie de Strasbourg, de la Société de Pédiatrie de Clermont-Ferrand, de la Société de Pédiatrie de Dijon, de la Société de Pédiatrie de Besançon, de la Société de Pédiatrie de Grenoble, de la Société de Pédiatrie de Lyon, de la Société de Pédiatrie de Marseille, de la Société de Pédiatrie de Montpellier, de la Société de Pédiatrie de Toulouse, de la Société de Pédiatrie de Nancy, de la Société de Pédiatrie de Lille, de la Société de Pédiatrie de Strasbourg, de la Société de Pédiatrie de Clermont-Ferrand, de la Société de Pédiatrie de Dijon, de la Société de Pédiatrie de Besançon, de la Société de Pédiatrie de Grenoble, de la Société de Pédiatrie de Lyon, de la Société de Pédiatrie de Marseille, de la Société de Pédiatrie de Montpellier, de la Société de Pédiatrie de Toulouse, de la Société de Pédiatrie de Nancy, de la Société de Pédiatrie de Lille, de la Société de Pédiatrie de Strasbourg, de la Société de Pédiatrie de Clermont-Ferrand, de la Société de Pédiatrie de Dijon, de la Société de Pédiatrie de Besançon, de la Société de Pédiatrie de Grenoble, de la Société de Pédiatrie de Lyon, de la Société de Pédiatrie de Marseille, de la Société de Pédiatrie de Montpellier, de la Société de Pédiatrie de Toulouse, de la Société de Pédiatrie de Nancy, de la Société de Pédiatrie de Lille, de la Société de Pédiatrie de Strasbourg, de la Société de Pédiatrie de Clermont-Ferrand, de la Société de Pédiatrie de Dijon, de la Société de Pédiatrie de Besançon, de la Société de Pédiatrie de Grenoble, de la Société de Pédiatrie de Lyon, de la Société de Pédiatrie de Marseille, de la Société de Pédiatrie de Montpellier, de la Société de Pédiatrie de Toulouse, de la Société de Pédiatrie de Nancy, de la Société de Pédiatrie de Lille, de la Société de Pédiatrie de Strasbourg, de la Société de Pédiatrie de Clermont-Ferrand, de la Société de Pédiatrie de Dijon, de la Société de Pédiatrie de Besançon, de la Société de Pédiatrie de Grenoble, de la Société de Pédiatrie de Lyon, de la Société de Pédiatrie de Marseille, de la Société de Pédiatrie de Montpellier, de la Société de Pédiatrie de Toulouse, de la Société de Pédiatrie de Nancy, de la Société de Pédiatrie de Lille, de la Société de Pédiatrie de Strasbourg, de la Société de Pédiatrie de Clermont-Ferrand, de la Société de Pédiatrie de Dijon, de la Société de Pédiatrie de Besançon, de la Société de Pédiatrie de Grenoble, de la Société de Pédiatrie de Lyon, de la Société de Pédiatrie de Marseille, de la Société de Pédiatrie de Montpellier, de la

